Bien Faire pour Bien Vivre - Février 2024

Groupe majoritaire du conseil municipal

Dans le paysage politique, l'intégrité et le respect des principes éthiques sont essentiels pour maintenir la confiance du public. La charte de l'élu local s'applique à tous les membres du conseil municipal et en son article 1 : « L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. » Celle-ci dans son intégralité a été rappelée lors du conseil municipal du 1er février dernier.

Ce rappel fait suite à la plainte d'un commerçant auprès du Maire après diffusion sur la place publique de renseignements confidentiels le concernant. Ces renseignements avaient été exposés lors d'une commission communale, une instance où des sujets spécifiques sont débattus et examinés pour prendre des décisions au niveau local. Cependant, un membre participant à cette commission a rendu publics ces renseignements confidentiels et personnels. De plus dans un lieu où tout et n'importe quoi peut parfois être étalé sans fondement et sans véritable connaissance des sujets : LE BAR. Ce geste peut être considéré comme une violation flagrante de la confiance et de l'éthique politique.

La divulgation de ces informations (exagérées et totalement hors sujet) confidentielles expose le commerçant à une vulnérabilité injustifiée, compromettant potentiellement sa réputation, sa vie privée, voire ses affaires. Quel intérêt pour la commune ? Aucun… à part pour l'élu de chercher une certaine reconnaissance auprès d'un public à l'écoute et prêt à relayer l'information à qui veut l'entendre pour nuire encore plus. Cela crée un précédent inquiétant qui remet en question la transparence des discussions, un climat de méfiance en commission et la confidentialité des informations échangées lors de ces réunions. Le colportage irresponsable de ces informations sensibles peut

avoir des conséquences graves et imprévisibles.

Le rôle d’un élu, qu’il soit de l’opposition ou de la majorité municipale, implique la responsabilité de représenter les intérêts de ses électeurs de manière éthique.

Face à cette situation, il est impératif de mettre devant leurs responsabilités les élus qui, par mégarde peut-être, divulgueraient des informations qui peuvent nuire gravement si elles ne sont pas exposées dans l’intérêt des personnes concernées. Nous espérons ne plus avoir à regretter de tels agissements et nous présentons nos excuses au nom de tout le conseil municipal à ce commerçant.